

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2013

DECISIONS BUDGETAIRES : Budget général - décision modificative

Le conseil a autorisé l'inscription de crédits supplémentaires au budget de l'exercice 2013, par le biais de la décision modificative n° 2.

DECISIONS FINANCIERES / recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal a procédé au choix de la proposition de prêt des divers établissements bancaires consultés dans le cadre du recours à l'emprunt d'un montant de 800.000 € autorisé par délibération du 28/03/2013 pour financer la construction de la nouvelle station d'épuration du bourg. Il a adopté la proposition de la commission des finances : 400 000 € à la Caisse d'Epargne et 400 000€ au Crédit Agricole sur une durée de 20 ans.

Composition du Conseil Communautaire

Au prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) changeront la répartition des sièges de leur organe délibérant en application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par l'article 9 de la Loi n° 2010-1563 du 16/12/2010, dite loi RCT, modifié par la Loi n° 2012-1561 du 31/12/2012).

Les communes membres de ces EPCI devaient arrêter cette nouvelle répartition avant le 31 Août 2013.

Dans tous les cas, le nombre de conseillers doit varier en fonction de la population municipale de l'EPCI, soit pour une population comprise entre 5000 et 9999 habitants : 22 sièges.

Chaque commune doit disposer au moins d'un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait obtenu en cas d'absence d'accord (la majoration ne s'applique pas directement en prenant le nombre de sièges du « tableau/population » mais sur le nombre de droit).

Le nombre et la répartition des sièges sont établis dans le cadre d'un accord local à la majorité qualifiée des communes membres (accord des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse) qui délibèrent sur une proposition de composition. Si une commune ne délibère pas dans les délais, son avis sera réputé défavorable (le conseil communautaire n'a pas à délibérer).

Le Conseil Municipal a adopté la répartition des sièges au sein du prochain conseil communautaire du «Pays Gentiane» proposée par le bureau de la Communauté de Communes comme suit :

- Apchon : 3,80% de la population, 2 sièges
- Cheylade : 4,96% de la population , 2 sièges
- Collandres : 3,10% de la population, 1 siège
- Le Claux : 3,82% de la population, 2 sièges
- Marchastel : 2,76%, 1 siège
- Menet : 9,07% de la populaion 2 sièges
- Riom-ès-Montagnes : 48,34% de la population 12 sièges
- Saint-Amandin : 4,28% de la population, 2 sièges
- St Etienne de Chomeil : 3,76% de la population, 2 sièges
- Saint Hyppolyte : 1,94% de la population 1 siège
- Trizac : 9,48% de la population, 2 sièges

- Valette 4,69% de la population, 2 sièges
Total 31 sièges.

CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES :

Biens sectionnaires de Lestampes et Chabrouilloux :

Le Conseil Municipal a autorisé la cession, en faveur de Mr Ehl Jean Louis domicilié à Lestampes, de la parcelle I n° 237, d'une superficie de 5.340 m², sise au lieudit « Lestampes » et figurant au compte des « Habitants de Lestampes », ainsi que la cession de la parcelle I n° 110, d'une superficie de 72.070 m², sise au lieudit « Sarlingue » et figurant au compte des « Habitants de Lestampes et Chabrouilloux », divisée en 3 lots comme suit : 1) monsieur Vincent Maury : une superficie de 13 496 m², 2) Mr et Mme Paul Chatonnier : une superficie de 19 717 m² et Monsieur Jean Louis Ehl : une superficie de 38 717 m².

ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de la Loi du 02/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a approuvé le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif présenté par la SOGEDO, délégataire. Le rapport complet est à disposition du public et peut être consulté en mairie.

TRAVAUX :

Les travaux de réfection du 11ème et dernier gîte reprendront prochainement.

Rue Jean Ménardie : l'étude sera terminée mi-novembre, les travaux de réfection totale pourront débuter en mars 2014, lorsque les conditions climatiques le permettront.